



5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 avril 2023 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Monique CUROT, Grégory MAIN, Marc RAVANEL, Lucie BOULANGER, Christine LUCAS, Sébastien RUFRAY, Franck CHARON, Amélie JOURNAUX, Sophie HALLAY, Françoise FERNANDES, Nathalie GANDON

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Thibault PELLETIER a donné pouvoir à Christelle MINARD
- Barbare LOCHET a donné pouvoir à Arnaud LEHERICHER

Absents excusés : Bruno FAUCHEUX, Anthony GAUTIER

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

Nombre de votants : 17

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Françoise FERNANDES

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 21 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023 est adopté à l'unanimité.



5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Ordre du jour

Conseil Municipal du 11 avril 2023

Finances :

- Délibération sur le réaménagement d'un contrat de prêt de la banque des territoires
- Délibération sur la fermeture de la régie bibliothèque
- Demande de subvention modificative auprès de l'ANS pour la création d'un city-stade
- Délibération modificative sur la tarification des cabinets de la maison de santé
- Délibération sur la redevance d'occupation du domaine public

Travaux

- Délibération sur l'attribution du marché d'entretien des espaces verts et cimetières
- Délibération sur l'attribution du marché pour le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes de Chêne-Chenu
- Délibération sur l'attribution du marché pour le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes de Tremblay
- Information sur les travaux en cours

Divers

- Information sur l'appel à projet Habitat Inclusif

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux conseillers délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

FINANCES

DCM 2023.04.11.01 : Délibération sur le réaménagement d'un contrat de prêt de la banque des territoires

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en 2012, la commune de Tremblay-les-Villages a souscrit auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) un emprunt de 300 000 € sur 15 ans.

A l'heure actuelle le capital restant du au titre de contrat prêt s'élève à 80 000 €. La formule souscrite initialement prévoyait un taux d'intérêt calculé comme suit : Taux du Livret d'Epargne Populaire + 1,35 % (soit 7,45 % aujourd'hui). Au vu des évolutions rapides et importantes de ce taux, la Banque des Territoires a souhaité proposer à la commune un réaménagement de sa dette en modifiant le mode de calcul du taux. Ce dernier serait calculé de la façon suivante : taux du Livret A + 0,90% (soit 3,90 % aujourd'hui).

Sur le fondement des taux actuels, ce changement permettrait à la commune une économie de 5 821 € sur les intérêts versés.

Cette proposition implique par ailleurs le versement d'une commission de 300 €.

Monsieur Alain-Michel BERY demande si, après la mise en place du contrat le nouveau taux sera fixe.

Madame le Maire répond par la négative en précisant que le taux restera variable car indexé sur le taux du livret A.

Madame le Maire soumet cette proposition de réaménagement de prêt au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le réaménagement de l'emprunt n°1212481 souscrit auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 300 000 €.
- **Approuve** le passage à un taux déterminé par la formule suivante : Taux du Livret A + 0,90 %
- **Approuve** le paiement d'une commission de 300 €
- **Autorise** le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce réaménagement de contrat de prêt



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2023.04.11.02 : Délibération sur la fermeture de la régie bibliothèque

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que selon les principes de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, il n'est pas possible pour la commune d'encaisser directement des recettes liées aux services municipaux.

Par exception le comptable public peut accepter, dans le cadre d'une régie que les agents publics encaissent les usagers pour les services dont ils ont bénéficié.

A l'heure actuelle, la commune dispose d'une régie diverse ainsi que d'une régie bibliothèque. La régie diverse permet d'encaisser notamment les produits liés aux locations des salles des fêtes, photocopies, repas du 14 juillet... et la régie bibliothèque sert à encaisser les adhésions à la bibliothèque.

Afin de limiter le nombre de régies et donc les actes comptables qui s'y rapportent, Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de fermer les régies existantes au profit d'une régie unique produits divers.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à procéder à la suppression des régies existantes
- **Autorise** le Maire à procéder à la création d'une régie unique permettant d'encaisser l'ensemble des produits des services municipaux
- **Autorise** le Maire à procéder à toutes formalités relatives à la mise en place de cette nouvelle régie

DCM 2023.04.11.03 : Délibération modificative dans le cadre d'une demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport

Modification DCM 2023.03.21.08

Projet d'installation d'équipements de sports mixtes et intergénérationnels

Dans le but de favoriser les échanges, lutter contre l'isolement des personnes les plus fragiles et sensibiliser les personnes de tous âges et tout genre à l'importance de pratiquer une activité physique, la commune de Tremblay-les-Villages a pour projet de réaménager l'aire de jeux actuelle.

L'objectif est de proposer des structures et du mobilier pour toutes les personnes et tous les âges. Chacun pourra choisir de bouger, jouer ou se reposer en fonction de ses envies.

Le coût d'installation des équipements sportifs s'élèverait à 85 522,07 € HT.

Dans le cadre du plan 5000 terrains de sport, la commune souhaite solliciter l'agence nationale du sport afin de l'aider à financer ce projet.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Le plan de financement envisagé pour ces travaux est le suivant :

Agence régionale du sport (70 %)	59 865,45 €
<u>Autofinancement (30%)</u>	<u>25 656,62 €</u>
TOTAL.....	85 522,07 € HT

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention de l'ANS pour la création d'un terrain multisport
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches en lien avec cette demande de subvention

DCM 2023.04.11.04 : Délibération modificative sur la tarification des cabinets de la maison de santé et du 31 rue du Dr Taugourdeau

Modifie la délibération DCM2021.09.28.12 du 28 septembre 2021.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Tremblay-les-Villages dispose désormais de trois cabinets au sein de la maison de santé :

- Deux cabinets polyvalents pour les professionnels paramédicaux
- Un cabinet médical

A cela s'ajoute un bureau disponible au sein des locaux du 31 rue du Dr Taugourdeau dans lequel étaient auparavant accueillis les professionnels de santé.

Madame le Maire indique que le régime de location a été déterminé lors de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2021, toutefois, il semble important de compléter cette délibération en ajoutant de nouveaux modes de location.

- Pour les cabinets polyvalents 1 et 2 de l'espace paramédical
 - Demi-journée : 20 € TTC / Charges comprises
 - Journée : 35 € TTC / Charges comprises
 - Mois : 470 € TTC + les charges
 - Les 6 premiers mois de location sont consentis à titre gracieux (hors les charges) pour l'installation de nouveaux professionnels



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Les 6 mois de location suivants sont consentis à 50 % du loyer (hors les charges) pour l'installation de nouveaux professionnels
- Le contrat prévoit une indexation du tarif avec révision annuelle
- *Le contrat prévoit un engagement d'installation pendant une durée minimale de 3 ans pour bénéficier des exonérations de loyer prévues précédemment. A défaut l'aide perçue sera remboursée à hauteur du manque à gagner pour la commune en termes de loyer et compte-tenu des tarifs applicables.*

➤ Pour le cabinet médical

- Demi-journée : 40 € TTC / Charges comprises
- Journée : 60 € TTC / Charges comprises
- Mois complet : 520 € TTC + les charges (eau électricité, gestion administrative de la maison de santé, ménage des communs...)
- Les 6 premiers mois de location sont consentis à titre gracieux (hors les charges) pour l'installation de nouveaux professionnels
- Les 6 mois de location suivants sont consentis à 50 % du loyer (hors les charges) pour l'installation de nouveaux professionnels
- Le contrat prévoit une indexation avec révision annuelle
- *Le contrat prévoit un engagement d'installation pendant une durée minimale de 3 ans pour bénéficier des exonérations de loyer prévues précédemment. A défaut l'aide perçue sera remboursée à hauteur du manque à gagner pour la commune en termes de loyer et compte-tenu des tarifs applicables.*

➤ Pour le cabinet paramédical du 31 rue du Dr Taugourdeau

- Demi-journée : 20 € TTC / Charges comprises
- Journée : 35 € TTC / Charges comprises
- Mois : 470 € TTC + les charges
- Les 6 premiers mois de location sont consentis à titre gracieux (hors les charges) pour l'installation de nouveaux professionnels de santé
- Les 6 mois de location suivants sont consentis à 50 % du loyer (hors les charges) pour l'installation de nouveaux professionnels de santé
- Le contrat prévoit une indexation du tarif avec révision annuelle
- *Le contrat prévoit un engagement d'installation pendant une durée minimale de 3 ans pour bénéficier des exonérations de loyer prévues précédemment. A défaut l'aide perçue sera remboursée à hauteur du manque à gagner pour la commune en termes de loyer et compte-tenu des tarifs applicables.*

Madame le Maire soumet cette modification au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs de location suivants pour le cabinet polyvalent 1 et 2 :
 - Demi-journée : 20 € TTC / Charges comprises
 - Journées : 35 € TTC / Charges comprises
 - Mois : 470 € TTC + les charges
 - Les 6 premiers mois de location sont consentis à titre gracieux – hors les charges
 - Les 6 mois de location suivants sont consentis à 50 % du loyer – hors les charges
- **Approuve** les tarifs de location suivants pour le cabinet médical :
 - Demi-journée : 40 € TTC / Charges comprises
 - Journées : 60 € TTC / Charges comprises
 - Mois : 520 € TTC + les charges
 - Les 6 premiers mois de location sont consentis à titre gracieux – hors les charges
 - Les 6 mois de location suivants sont consentis à 50 % du loyer – hors les charges
- **Approuve** les tarifs de location suivants pour le cabinet paramédical du 31 rue du Dr Taugourdeau :
 - Demi-journée : 20 € TTC / Charges comprises
 - Journées : 35 € TTC / Charges comprises
 - Mois : 470 € TTC + les charges
 - Les 6 premiers mois de location sont consentis à titre gracieux – hors les charges
 - Les 6 mois de location suivants sont consentis à 50 % du loyer – hors les charges
- **Décide** que les contrats signés pour la mise à disposition des cabinets impliqueront une clause d'indexation des tarifs avec révision annuelle
- **Décide** que les exonérations de loyers prévues pour les nouveaux professionnels de santé seront consenties moyennant un engagement de pratiquer pendant 3 ans dans la maison médicale. Dans le cas contraire, il sera exigé le remboursement du manque à gagner pour la collectivité.
- **Autorise** Madame le Maire à rédiger et signer tous les actes nécessaires à la mise en location de deux cabinets dans les conditions décrites précédemment

Information sur l'occupation de la maison de santé

Madame le Maire souhaite informer les membres du conseil municipal sur l'occupation de la maison de santé. En effet, il s'avère qu'aujourd'hui la partie paramédicale est presque totalement occupée. S'agissant des cabinets polyvalents de la commune, l'un est occupé à 92% et l'autre à 75 %. La commune dispose également d'un cabinet médical qui est occupé pour sa part à 50%.

Madame le Maire annonce également à l'assemblée délibérante qu'une sage-femme rejoindra prochainement la maison de santé et occupera le second cabinet de dentiste qui est aujourd'hui vacant.

Dans la mesure où il reste très peu de marge de manœuvre par rapport aux surfaces disponibles, Madame le Maire informe le conseil qu'elle a d'ores et déjà sollicité l'OPH Habitat Drouais pour étudier la faisabilité d'un réaménagement. Ce dernier consisterait dans la suppression de



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

la cloison qui sépare le local archive du local radio afin d'en faire un cabinet médical supplémentaire.

Si cette hypothèse s'avérait pertinente, elle pourrait également permettre de réduire le loyer supporté par les différents occupants pour des locaux qui ne sont, à l'heure actuelle pas utilisés.

Information sur l'occupation du local commercial vacant situé place de l'église

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le déménagement de l'institut de beauté qui était installé place de l'église, le local commercial est resté vacant. Ce local est la propriété du bailleur social SA Eure et Loir Habitat.

Madame le Maire indique qu'elle a eu plusieurs contacts avec des personnes qui seraient intéressées pour y exercer, principalement autour du sport et du bien-être.

Madame le Maire évoque la possibilité de soumettre ultérieurement une délibération pour que la commune puisse prendre à bail le local en vue d'y installer des activités commerciales.

Dans l'hypothèse où la commune prendrait le local à sa charge, Madame Françoise FERNANDES s'interroge sur le fait que des travaux soient à réaliser dans le bâtiment.

Madame le Maire répond que si des travaux devaient être engagés, ils seraient à priori assez légers et pourraient même être réalisés en régie.

DCM 2023.04.11.05 : Délibération sur la redevance d'occupation du domaine public

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Madame le Maire indique au conseil municipal que les conditions d'occupation du domaine public ont été déterminées par une délibération du 9 novembre 2021

Il est proposé de remplacer cette délibération afin de tenir compte des spécificités de présence de certains commerçants ambulants dans la commune.

Il est donc proposé d'adopter les modalités suivantes :

- Redevance mensuelle pour l'occupation du domaine public par un commerce non-sédentaire à raison d'une journée par semaine sur un emplacement disposant d'un branchement électrique communal : **50 € par mois.**

Dans tous les autres cas de figure (plusieurs fois par semaine, une semaine sur deux, ...) le tarifera l'objet d'une proratisation à concurrence de la fréquence d'occupation.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Redevance mensuelle pour l'occupation du domaine public par un commerce non-sédentaire à raison d'une journée par semaine sur un emplacement ne disposant pas de branchement électrique communal : **30 € par mois.**

Dans tous les autres cas de figure (plusieurs fois par semaine, une semaine sur deux, ...) le tarif fera l'objet d'une proratisation à concurrence de la fréquence d'occupation.

- Redevance annuelle pour installation fixe de type distributeur, casiers en libre service, consignes automatisés, laverie automatique... sur un terrain nu: **70 € par m² et par an**

En cas d'occupation sur une année non-complète, la redevance sera proratisée au regard de la durée effective de l'autorisation d'occupation du domaine public.

Les travaux éventuels, nécessaires à l'exploitation du domaine public sont à la charge du bénéficiaire de l'autorisation. Le bénéficiaire prendra également sur lui de remettre en l'état le domaine public à l'expiration de l'autorisation.

- Redevance pour manèges et stands exceptionnels pour l'occupation du domaine public (lieu à définir avec la municipalité) : **30 € par jour.**
- Redevance pour commerces non-sédentaires à titre exceptionnel pour une journée (lieu à définir avec l'accord de la municipalité) : **30 € par jour.**

Madame le Maire explique que la nécessité de créer de nouveaux tarifs est la conséquence de demandes qui ont été faite pour l'implantation d'une part d'un distributeur automatique de pain, et d'autre part d'une laverie automatique. Les demandes portent respectivement sur Le Péage et sur le parking du stade.

S'agissant d'implanter une laverie automatique sur le parking du stade, Madame Christine LUCAS fait part de ses réserves quant au choix de l'emplacement.

Madame Françoise FERNANDES évoque l'idée qu'il puisse être implanté en sortie du village au niveau du giratoire de la route de Landouville.

Madame le Maire répond que l'équipement doit, selon les porteurs du projet, être implanté dans un endroit visible, avec du passage, du parking et tout en étant un minimum sécurisé. L'emplacement du stade a été proposé par les porteurs eux-mêmes, d'après l'analyse qu'ils ont pu faire du site.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la nouvelle tarification d'occupation du domaine public telle qu'elle a été présentée
- **Remplace** la délibération n°DCM2021.09.11.16



TRAVAUX

DCM 2023.04.11.06 : Délibération sur l'attribution du marché d'entretien des espaces verts et cimetières

Madame le Maire rappelle que, conformément aux souhaits exprimés par la commission des travaux et le conseil municipal, une consultation a été menée en vue de sous-traiter à des entreprises l'entretien des cimetières ainsi que certains espaces publics (ZA de la vallée du Saule et Clos des 3 buissons/rue des coutures).

Pour rappel, après une première procédure infructueuse, une consultation a été relancée et plusieurs offres ont pu être obtenues pour les 3 lots proposés.

Madame le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de procéder à l'attribution du marché pour les trois lots sous-couvert de l'approbation de la commission des travaux lors sa prochaine réunion et dans les limites énoncées ci-après :

- Lot 1 – cimetières / limite à 39 000 € HT
- Lot 2 – ZA de la Vallée du saule / limite à 21 000 € HT
- Lot 3 – Clos des 3 buissons et rue des coutures / limite à 25 000 € HT

Soit un plafond global de 85 000 € HT (102 000 € TTC).

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une autorisation maximale et que ces différents lots ont fait l'objet de plusieurs offres et d'une négociation pour le lot 1. Le montant final sera donc vraisemblablement moindre.

Après cette présentation, Monsieur Alain-Michel BERY demande si des entreprises locales ont pu répondre à ce marché.

Madame le Maire répond par l'affirmative.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire et le 1^{er} Adjoint Thibault Pelletier à procéder à l'attribution du marché d'entretien des espaces verts et cimetières, à signer les contrats ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de ces contrats
- **Soumet** cette autorisation à une présentation des offres en commission des travaux
- **Autorise** l'attribution dans la limite des plafonds suivants



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Lot 1 – cimetières / plafond à 39 000 € HT
- Lot 2 – ZA de la Vallée du saule / plafond à 21 000 € HT
- Lot 3 – Clos des 3 buissons et rue des coutures / plafond à 25 000 € HT

DCM 2023.04.11.07 : Délibération sur l'attribution du marché pour le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes de Chêne-Chenu

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre du plan d'investissement 2023, il est prévu le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes de Chêne-Chenu.

Pour l'heure, ce système fonctionne au gaz, via une citerne remplie périodiquement.

Suite à l'étude thermique réalisée sur le bâtiment en 2020, il a été préconisé l'installation d'une pompe à chaleur de type air-eau.

Suite à la consultation des entreprises, et dans l'attente des dernières offres, Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de procéder à l'attribution du marché pour le remplacement de ce système de chauffage dans la limite de 57 000 € TTC.

Madame le Maire précise également son souhait de voir réaliser les travaux dans la courant de l'été afin de ne pas pénaliser les associations et les locations.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- **Autorise** le Maire et le 1^{er} Adjoint Thibault Pelletier à procéder à l'attribution du marché de remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes de Chêne-Chenu, à signer les contrats ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de ces contrats
- **Soumet** cette autorisation à une présentation des offres en commission des travaux
- **Autorise** l'attribution dans la limite du plafond de 57 000 € TTC.

DCM 2023.04.11.08 : Délibération sur l'attribution du marché pour le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre du plan d'investissement 2023, il est prévu le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages.

Pour l'heure, ce système fonctionne au gaz, via une citerne remplie périodiquement.

Suite à l'étude thermique réalisée sur le bâtiment en 2020, il a été préconisé l'installation d'une pompe à chaleur de type air-air.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Suite à la consultation des entreprises, et dans l'attente des dernières offres, Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de procéder à l'attribution du marché pour le remplacement de ce système de chauffage dans la limite de 108 000 € TTC.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- **Autorise** le Maire et le 1^{er} Adjoint Thibault Pelletier à procéder à l'attribution du marché de remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages, à signer les contrats ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de ces contrats
- **Soumet** cette autorisation à une présentation des offres en commission des travaux
- **Autorise** l'attribution dans la limite du plafond de 108 000 € TTC.

Information sur les travaux en cours

- Renouvellement de canalisation AEP – rue des Ecuyers (Villette-les-Bois) et rue de la Louvière (Theuvy)

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans la continuité de l'action engagée par la commune, l'Agglo du Pays de Dreux a procédé au renouvellement des canalisations de distribution d'eau potable située rue des Ecuyers et rue de la Louvière. La canalisation de la rue des Ecuyers est d'ores et déjà en service et celle de la rue de la Louvière devrait être mise en service d'ici à la fin du mois d'avril.

- Mise en séparatif du réseau d'eaux usées

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, pilotés par l'agglo du Pays de Dreux sont sur le point de reprendre.

Le chantier va être engagé prochainement rue de la Croix Blanche, devant le groupe scolaire, pendant les vacances scolaires. Ce sont ensuite les rues de Châteauneuf et de la Chapelle qui seront traitées.

- Travaux d'amélioration énergétique

Madame le Maire indique que suite aux divers dépôts de dossiers de subventions et après l'attribution délibérée par le conseil municipal, les contrats ont été notifiés concernant l'isolation de la salle des fêtes de Tremblay, du club-house ainsi que pour le remplacement des huisseries de la mairie et de la salle des fêtes.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Avec l'attribution des marchés relatifs aux pompes à chaleurs, l'ensemble des dossiers concernant l'amélioration énergétique auront été engagés.

➤ **Travaux de réaménagement de la rue de la Louvière**

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été menée pour le réaménagement de la rue de la Louvière.

Cette consultation est à présent close, toutefois, au regard des offres déposées, il est apparu souhaitable d'engager une négociation sur les prix. Le marché sera attribué à l'issue de cette négociation.

DIVERS

Information sur projet d'habitat inclusif de Tremblay

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une séance du conseil d'administration du CCAS s'est tenue également le 11 avril 2023. Au cours de cette séance, il a notamment été délibéré le souhait du CCAS de participer à la mise en œuvre d'un projet d'habitat inclusif. Ce projet trouverait à s'appliquer sur les logements qui seraient construits par Habitat Drouais à proximité de la maison de santé.

L'objectif de ce dispositif est de permettre à des personnes âgées ou à mobilité réduite de vivre dans un domicile qui soit adapté et dans un environnement favorable, c'est-à-dire offrant tous les services nécessaires liés au maintien de la vie sociale, au confort, à la dépendance, aux soins, ...

Pour cela le CCAS a d'ores et déjà sollicité un certain nombre de partenaires qui seraient potentiellement amenés à œuvrer au sein du quartier « habitat inclusif ».

Le dispositif s'appuie également, pour une part importante, sur la mise en place d'un animateur du projet de vie sociale, qui aura la charge d'accompagner les résidents autour de leurs divers besoins, mais également de faire vivre le quartier en proposant des animations.

Information sur le repas des aînés du CCAS

Madame le Maire rappelle que le CCAS a organisé cette année un repas suivi d'un après-midi dansant à destination des aînés. Cet événement s'est tenu le jeudi 6 avril. Ce sont 63 personnes qui se sont inscrites pour le repas. Madame le Maire souligne le fait que le nombre de participants est moindre que les éditions précédentes.

Information sur l'organisation du Festival de Territoire

Le festival de territoire « Champs Libres », porté par l'Agglo du Pays de Dreux, à travers l'Atelier à Spectacle, est un festival délocalisé dans 4 communes de l'agglomération qui se tiendra du 18 au 21 mai 2023.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Monsieur le 3^{ème} Adjoint, en charge de la coordination avec l'Atelier à spectacles pour la commune de Tremblay-les-Villages fait un point sur la situation.

Il indique que les grandes lignes de l'organisation sont désormais fixées et informe le conseil municipal que ce sont 600 à 700 personnes qui sont attendus pour des spectacles qui seront proposés de 18h à 23h. Le site de Tremblay-les-Villages a la particularité d'être un lieu clos, puisque les prestations se tiendront dans l'enceinte du jardin de la maison des associations.

Au vu du nombre important de personnes attendues et de l'importance des installations à déployer, l'enjeu principal est aujourd'hui le recrutement de bénévoles pour participer à l'installation ou au démontage, ainsi que pour encadrer la manifestation le moment venu.

Une relance va être faite afin de recruter de nouveaux bénévoles.

Organisation d'une projection de film par l'association ArTLV le 8 avril 2023

Monsieur le 3^{ème} Adjoint rappelle au conseil municipal que l'association ArTLV a proposé, le samedi 8 avril la projection d'un film à la salle des fêtes. Il s'agissait d'une manifestation à destination du grand public et dont le bilan est particulièrement positif puisque la salle était comble et que les retours du public sont très satisfaisants.

COMPTE-RENDUS

➤ Conseil syndical du SIA de Fresnay-le-Gilmert

Monsieur Alain-Michel BERY, représentant de la commune de Tremblay-les-Villages au syndicat d'assainissement de Fresnay-le-Gilmert indique qu'une réunion a eut lieu le 11 avril. Le quorum n'était toutefois pas réuni et une nouvelle réunion sera nécessaire pour délibérer sur le montant des participations des communes membres.

Il indique toutefois que le montant prévu pour la commune de Tremblay-les-Villages est de 2 105,90 €. En 2022, la participation s'élevait à 1 970 €.

Après épuisement de l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h05

Le Maire

Christelle MINARD

Le Secrétaire de séance

Françoise FERNANDES



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Christelle MINARD 	Thibault PELLETIER <i>Pouvoir à C.MINARD</i>	Annabel DOS REIS	Arnaud LEHERICHER
Monique CUROT	Sébastien RUFFRAY	Christine LUCAS	Grégory MAIN
Anthony GAUTIER <i>ABSENT</i>	Franck CHARON	Amélie JOURNAUX	Marc RAVANEL
Barbara LOCHET <i>Pouvoir à A.LEHERICHER</i>	Nathalie GANDON	Françoise FERNANDES	Alain-Michel BERY
Sophie HALLAY	Bruno FAUCHEUX <i>ABSENT</i>	Lucie BOULANGER	